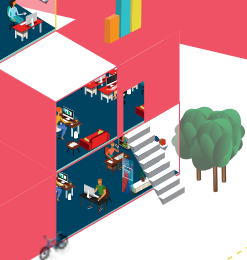




**MISSION
LOCALE**
DU BASSIN D'EMPLOI
DE RENNES



Le dispositif Dernier écrou vise l'accompagnement de jeunes 18-25 ans sous main de justice, en vue de préparer à la sortie et ainsi de prévenir de la Récidive.

Historique



Le dispositif Dernier Ecrou a été mis en place en 2009 dans le cadre des projets expérimentaux lancés par le Haut-commissariat à la jeunesse, présidé par Martin Hirsch.

Ce projet expérimental portait sur 24 mois, il s'est achevé en décembre 2011.

Les chiffres, lors du bilan final de cette expérimentation, ont montré la nécessité de maintenir ce dispositif « individualisé ».

Ainsi, nous avons pérennisé l'action en comptant sur le soutien conjugué de la Préfecture d'Ille-et-Vilaine, de Rennes Métropole, de la Ville de Rennes et du SPIP.

Chaque année, le GEPSA apporte sa contribution par l'octroi d'une subvention.

En 2014, l'action est reconduite malgré les incertitudes concernant la nouvelle programmation pluri-annuelle du PLIE.

La préparation à la sortie se joue dès l'entrée en détention

Une préparation bien en amont de la sortie et l'amorçage rapide d'une dynamique réduisent les risques de récidive et augmentent les perspectives d'ancrage durable (emploi et/ou formation).

Lutter contre la récidive

Dans une étude menée pour l'Administration Pénitentiaire entre 2007 et 2012, Alice Kensey présente un taux de récidive de 69 % chez les 18-29 ans condamnés pour des délits mineurs et condamnations inférieures ou égales à 2 ans. Dans le même temps, différentes publication nous ont permis de constater que plus le nombre d'aménagements de peine était élevé, plus le risque de récidive chutait.

Le recours à l'aménagement de peine n'est pas l'objectif premier de Dernier Ecrou, mais son utilisation peut constituer un levier important pour accompagner vers l'insertion durable et, par là même, de non récidive.

Ainsi, près de 30 % de jeunes suivis dans le « Dernier Ecrou » ont pu bénéficier d'un aménagement de peine (semi-liberté, conditionnelle, placement extérieur,...) alors que dans le même temps, seulement 10% des jeunes non intégré au dispositif « Dernier Ecrou » n'ont eu recours aux aménagements de peine.



La construction progressive et individualisée des parcours.

Les jeunes bénéficient d'un suivi individualisé qui peut se mettre en place pendant l'incarcération, et se poursuivre à la levée d'écrou.

L'accompagnement dans le cadre de Dernier Ecouro est « une approche globale » : la priorité est l'insertion professionnelle durable, tout en veillant à apporter des réponses aux problèmes périphériques : santé, logement, démarches administratives...

Les critères d'éligibilité dans le Dernier Ecouro :

- **Jeunes 18-25 ans condamnés** (pas de jeunes prévenus et/ou en mandat de dépôt).
- **Durée des peines comprise entre 3 mois et 24 mois.**
- **Résidant Rennes Métropole ou des quartiers rennais CUCS/ZUS**

En 2013, les critères ont été élargis aux jeunes suivis par le SPIP milieu ouvert dans le cadre du 723-15. En 2014, on a continué d'intégrer des jeunes suivis dans le cadre du 723-15 et positionnés par les collègues CPPIP (conseillers pénitentiaires de probation pour l'insertion professionnelle).

Alexis Duvivier, Chargé de projet "Dernier écouro"

Modalités de premier accueil et positionnement ?

Chaque jeune est positionné par le conseiller de probation du SPIP sur l'une des 3 permanences hebdomadaires de la référente Mission Locale. A l'issue de ce premier rendez-vous, la conseillère évalue la pertinence d'intégrer le jeune dans le dispositif.

Intra muros, elle peut s'appuyer sur :

- **le GEPSA** pour le positionner sur l'une des formations proposées et sur l'accompagnement emploi mené par le chargé d'emploi, Jean-Baptiste Lenclos.
- **l'association FACE** pour un rendez-vous diagnostic « emploi ». Cet accompagnement se fait exclusivement à l'extérieur, dans les locaux de l'association. Cela nécessite donc un recours à des permissions de sorties et d'anticiper, au maximum, avec le SPIP les rendez-vous programmés.

Lorsque l'accompagnement est amorcé avec le jeune dans le cadre du Dernier Ecouro, la conseillère propose, en accord avec le SPIP, de pouvoir rencontrer le jeune à la Mission Locale de Rennes-Maurepas, sur une des 3 permanences hebdomadaires.

L'accompagnement se poursuit après sa levée d'écrou dans le dispositif. Le Dernier Ecouro repose véritablement sur une dimension dedans-dehors.



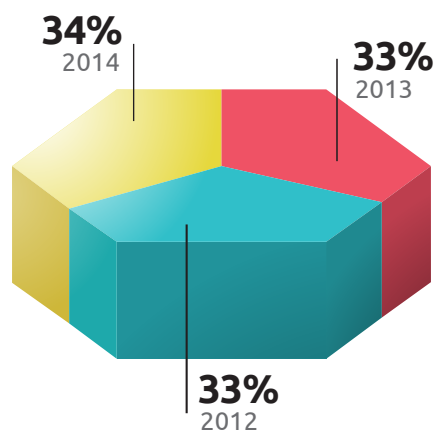
Caractéristiques des jeunes

Bilan chiffré au 31/12/2014 : 142 accompagnés dans l'année

Parmi les 142 jeunes suivis dans le cadre du dispositif Dernier écrou, 98 relèvent de la convention PLIE. 68 ont intégré le dispositif au cours de l'année, 43 dans le cadre de la convention PLIE.

Les tableaux ne concernent que les jeunes relevant du PLIE

I Année d'entrée dans le dispositif



Typologie des jeunes

La durée moyenne d'accompagnement est d'environ 9 mois.

Les hommes sont surreprésentés (95%).

Les jeunes de « 22 ans et plus » sont largement représentés (79% contre 54% pour la ML).

Ils sont également **peu qualifiés** : 58% ont un niveau inférieur à V (24% pour l'ensemble ML)

Sexe	Nombre de jeunes	%	Ensemble ML
Femme	5	5%	47%
Homme	93	95%	53%
Total	98	100%	100%
Age	Nombre de jeunes	%	Ensemble ML
Mineurs	0	0%	4%
18-21 ans	20	20%	42%
22-25 ans	61	62%	48%
Plus de 25 ans	17	17%	6%
Total	98	100%	100%
Niveau	Nombre de jeunes	%	Ensemble ML
Niveau III et +	0	0%	7%
Niveau IV	5	5%	34%
Niveau V	36	37%	35%
Niveau V bus	34	35%	15%
Niveau VI	23	23%	9%
Total	98	100%	100%

Contacts et services proposés

LES CONTACTS

Le dispositif Dernier Ecourel relève d'un accompagnement individualisé spécifique : 55% des contacts sont réalisés en entretien de face à face.

Le travail en partenariat se traduit par un nombre conséquent d'appels téléphoniques (28% des informations saisies dans Parcours 3) auprès des différents partenaires de l'accompagnement (éducateur, bailleur, partenaires logement, CDAS et conseillers ML...).

	Aurélié Milet	Alexis Duvivier	Autres accueillants	%
Appel téléphonique	195	1	80	28%
Atelier- Info coll	0		36	4%
Email - SMS - courrier	27	1	23	5%
Entretien	395	43	117	55%
Médiation - Visite	54	27	32	8%
	671	72	261	

1004 contacts ont été enregistrés dans le cadre du dispositif « Dernier Ecourel » en 2014. Aurélié Milet concentre logiquement 67% d'entre eux, et 71% des entretiens de face-à-face.

Aurélié Milet, Conseillère référente "Dernier écourel"

Les modalités d'accueil justifient cette part élevée :

Intra muros : j'anime 3 permanences hebdomadaires au niveau du Centre Pénitentiaire de Vezin et Alexis Duvivier intervient au niveau du Centre Pénitentiaire des femmes de Rennes 1 fois par mois (moins de 10 % du public accompagné est féminin).

Extra muros : je reçois les jeunes dans les locaux de la Mission Locale, à Maurepas, 3 fois par semaine (mardi matin, mercredi matin et vendredi matin). Il y a donc idéalement 6 demi-journées d'accueil en face-à-face par semaine.



LES SERVICES PROPOSÉS

	Nombre	%	Ensemble ML
Accès à l'emploi	483	29%	47%
Citoyenneté	152	9%	7%
Formation	299	18%	19%
Logement	149	9%	2%
Loisirs, sport, culture	1	0%	1%
Projet professionnel	384	23%	21%
Santé	173	11%	3%

L'accès à l'emploi :

La priorité reste l'accès à l'emploi : 29% des réponses apportées aux jeunes relèvent d'un accompagnement à l'emploi. Toutefois, ce chiffre reste largement inférieur à la moyenne de la Mission locale (47 % en 2014). Plusieurs raisons peuvent l'expliquer :

- blocage de certains positionnements sur des offres comme les emplois d'avenir (postes pour les collectivités locales/territoriales) à cause du « casier judiciaire » et de la situation carcérale
- faible réactivité par rapport à certaines offres due au durcissement des permissions de sorties
- niveau de qualification plus faible que l'ensemble des jeunes suivis en 2014 (58 % de jeunes de niveau Vbis et VI)
- freins périphériques (santé, logement,...)
- méconnaissance du territoire par les jeunes transférés à Vezin.

Le logement :

Le logement reste l'un des principaux freins à l'insertion professionnelle durable des jeunes.

En dehors de la convention spécifique avec les FJT, à la Mission Locale, une attention particulière est portée à cette question.

Sandrine LeGoff, Conseillère en économie sociale et familiale, est sollicitée régulièrement pour des informations générales sur l'accès au logement, et ponctuellement pour un positionnement vers un CHRS (foyer Benoît Labbre, foyer ADSAO,...).

Au niveau du Centre Pénitentiaire de Vezin, une coordination est effectuée entre la structure Alfadi (qui concerne principalement les plus de 25 ans) et Aurélie Milet pour répartir les accompagnements des jeunes qui nous sont adressés par le SPIP et qui sont en situation de logement précaire.

Santé :

La question de la santé est régulièrement évoquée lors des entretiens.

Le but n'est pas de se substituer au conseiller de probation du SPIP qui doit veiller, à la levée d'écrou, au respect par le jeune de ses obligations de soins. Mais de proposer une alternative avec :

- la possibilité de rendez-vous avec Elisabeth Moisselin Delangle, référente santé de la Mission Locale, qui peut ensuite orienter vers des bilans de santé, des suivis à l'Envol, des permanences avec un(e) psychologue,...
- un point sur les obligations de soins qui peuvent parasiter le parcours d'insertion professionnelle.

LES ENTRÉES EN SITUATION EMPLOI/FORMATION

I Situations débutées dans l'année

		Nb de situations
Emploi	CDI	3
	CDD	8
	Contrat aidé	2
	Autre situation d'emploi	1
Emploi		14
Formation	Mobilisation	8
	Pré-qualification	2
	Qualification	6
Formation		16
Immersion en entreprise	Stage	2
Immersion en entreprise		2
Total situations		32

14 contrats de travail ont été signés :

7 CDD moins de 6 mois, 1 CDI à temps partiel (15H/semaine), 1 CDD intérim (les Grands Chantiers), 1 CDI emploi d'avenir.

7 situations courent toujours au delà du 31/12/2014 avec la perspective de nouvelles sorties positives (CDD intérim sur les « grands chantiers »,...).

16 parcours de formation ont débuté.

La Mobilisation concerne exclusivement les actions du DRIP (Dispositif Régional d'Insertion Professionnelle) : POP, PPI, Parcours Plus, Evaluation Dynamique.

La difficulté est d'achever ce parcours. Sur les 16 jeunes ayant débuté une action en 2014, seulement 6 restent en cours après le 31/12/2014.

Les sorties du dispositif

En 2014, 58 jeunes sont sortis du dispositif.

Rappel des critères d'éligibilité pour Emploi durable

Une sortie pour emploi durable s'applique exclusivement aux :

- CDD de plus de 6 mois,
- CDI (temps partiels supérieurs ou égaux à 20h/semaine)
- Formations qualifiantes

« 3 sorties positives » en 2014 :

1 CDI

1 formation qualifiante
« CAP Cuisine »

1 formation spécifique
co-financée par le Dernier Ecou
« Transports de marchandises »

11 jeunes sont sortis pour « interruption négociée du programme » pour non respect des engagements (retard/absences en formation, évasion,...), malgré le travail de construction de parcours d'insertion entrepris. Il faut distinguer ce motif des « abandons » pour lesquels le jeune décide, de sa propre initiative, l'accompagnement spécifique.

■ Motifs

	Hors-PLIE		PLIE	
	Nombre	%	Nombre	%
Abandon du jeune	1	3%	22	38%
Déménagement	8	28%	9	16%
Emploi durable			3	5%
Interruption négociée du programme	16	55%	11	19%
Limite d'âge (26 ans)	4	14%	12	21%
Sans solution en fin de programme			1	2%
TOTAL	29		58	

Les jeunes suivis sous main de justice restent un public particulièrement volatile, en atteste la forte proportion de déménagements (30%) et d'abandon (40%).

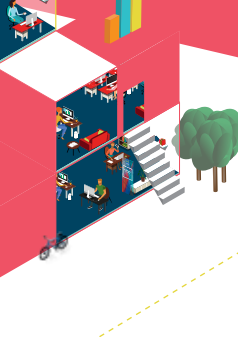
Ce constat renforce l'idée de proposer l'accompagnement dès l'entrée en détention.

Cette précocité dans l'accompagnement permettra d'accrocher le jeune plus efficacement dans une dynamique d'insertion durable au-delà de la seule perspective de sortie de prison.

La situation pénale du jeune et sa mise en détention freine considérablement la réactivité demandée pour une recherche d'emploi.

La situation administrative, dès lors que le jeune n'a pas tous ses papiers, ralentit aussi les démarches d'insertion.

On note aussi depuis plusieurs mois, un durcissement judiciaire, au niveau du juge du Parquet de Rennes et des juges d'application des peines, qui s'exprime par la baisse des permissions de sortie accordées.



Récit de parcours

Sylvain*, 22 ans

Niveau BEP mécanique moto en 2009

Sylvain. est orienté par les services du SPIP et vu pour la première fois au parloir du centre pénitentiaire des hommes, le 10 juin 2013.

Il est incarcéré depuis le 05 février 2013 et purge une peine de 13 mois. C'est sa première peine.

Avant son incarcération, Sylvain était agent de collecte dans une entreprise de St Aubin d'Aubigné en CDD. Il était locataire d'une maison à Gahard, mais ses problèmes d'alcool lui ont fait perdre son permis de conduire lors d'un accident de voiture où il était alcoolisé. Il a alors été suivi par le CMP de St Aubin d'Aubigné.

Mais il est de nouveau arrêté pour défaut de permis et conduite en état d'ivresse en récidive ce qui amènera à son incarcération. La juge ordonnera une obligation de soins par rapport à ses problèmes d'addiction à l'alcool : Il ne nie pas ses problèmes avec l'alcool et continue ses soins au centre pénitentiaire.

Sylvain évoque sa demande d'être accompagné sur une recherche d'emploi pour la sortie de détention sur son ancien poste d'agent de collecte.

Il évoquera plus tard son projet de devenir chauffeur poids lourds sans vraiment osé le dire de part ses difficultés d'addictions et son retrait de permis

Nous posons alors ensemble des étapes pour construire son projet professionnel :

1- Continuer les soins

2- Décrocher un contrat de travail pour stabiliser sa situation financière et personnelle à la sortie de détention

3- Récupérer son permis B

4- Se former au métier de chauffeur poids lourds

Nous aborderons régulièrement en entretien au parloir son état d'esprit et son assiduité sur les soins, clé primordial à son projet sur le long terme. Une orientation est faite vers le conseiller emploi GEPSA pour une collaboration sur sa recherche d'emploi : Il sera reçu en août par la Feuille d'érable et Id'ées intérim lors de permission de sortie.

Le 06/09/2014, il aura un entretien chez SITA ouest pour un contrat en tant qu'agent de collecte. Une demande d'aménagement de peine avec placement sous surveillance électronique (bracelet) a été monté conjointement avec le SPIP, la conseillère dernier écrou et le conseiller GEPSA. Il commencera son contrat le 21/10/2014.

Des points téléphoniques ont ensuite été réalisés régulièrement sur le démarrage de son contrat. L'employeur a toujours été très satisfait de Sylvain.

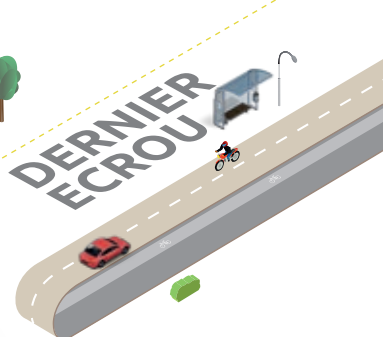
Sylvain a continué les soins et pu récupérer son permis B.

Et en août 2014, un co-financement Id'ées interim et « dernier écrou » a été mis en place pour financer son titre professionnel de chauffeur poids lourds, qu'il obtiendra en novembre 2014.



A ce jour, Sylvain a toujours son emploi chez SITA ouest, dispose de son propre logement et est parent d'une fille. La justice n'a depuis plus entendu parler de lui

**Pour des raisons de confidentialité, le prénom du jeune a été modifié*



Le Partenariat (Intra muros-Extra muros)

1 - LA CONVENTION AVEC FACE

La convention initiale portait sur l'accompagnement de 10 jeunes, avec pour objectif un placement en emploi et/ou une immersion en entreprise (stages).

Bilan de l'accompagnement :

13 jeunes positionnés, seulement 6 ont bénéficié de l'accompagnement spécifique « Dernier Ecou-FACE ». Notons parmi les résultats :

- ▶ 1 stage préalable à l'entrée en formation AFPA « Electricité ».
- ▶ 1 stage à Carrefour City qui a abouti à la signature d'un contrat de professionnalisation.

2 - L'ACCOMPAGNEMENT PAR GEPSA

Le GEPSA est l'organisme qui gère en interne l'emploi pour tous les détenus (18-25 ans et plus) ainsi que les formations professionnelles (voir tableau en annexe).

Il s'implique dans le dispositif « Dernier Ecou » sur sa mission de préparation de la sortie.

Cette convention porte sur les points suivants :

- ▶ la collaboration entre la Mission Locale et GEPSA pour des inscriptions sur la PLATEFORME DE MOBILISATION PROFESSIONNELLE (orientation professionnelle et travail sur le projet individuel, techniques de recherche d'emploi, forums des métiers...)
- ▶ l'orientation vers le Chargé d'Accompagnement Professionnel de GEPSA, en accord avec le SPIP, pour initier les démarches de retour à l'emploi et, le cas échéant, le placement en entreprise (dans le cadre d'un aménagement de peine).
- ▶ Le soutien financier de GEPSA sous la forme d'un don à la Mission Locale d'un montant de 5 000 €

GEPSA est associée au Comité de Pilotage du dispositif Dernier Ecou.

Un point trimestriel est effectué entre Aurélie Milet et Jean-Baptiste Lenclos, chargé d'accompagnement professionnel au GEPSA.

10 jeunes bénéficient d'un suivi commun GEPSA/ML, 3 d'entre eux ont bénéficié d'un parcours individualisé.

PRÉQUALIFICATIONS PROFESSIONNELLES

Métiers du second oeuvre bâtiment : plaquiste, peintre, plombier, électricien, solier

- ▶ Durée : 4 mois
- ▶ Habilitation électricien de premier niveau

Transports et logistique

- ▶ Durée : 4,5 mois
- ▶ 100% de candidats présentés aux CACES 1-3-5 les ont obtenus

Pré qualifications aux métiers de la restauration collective : Agent de Restauration

- ▶ Durée : 2 semaines
- ▶ Candidature pour la formation qualifiante AGR et/ou le Service Général

Pré qualification aux métiers du nettoyage : Agent de Propreté et d'Hygiène

- ▶ Durée : 5 semaines
- ▶ Candidature pour la formation qualifiante APH et/ou le Service Général

FORMATIONS PROFESSIONNELLES QUALifiantES

Agent de Restauration Collective :

- ▶ Validation Titre Professionnel de niveau V (équivalent C.A.P.)
- ▶ Durée : 5 mois
- ▶ En partenariat avec EUREST et ses équipes dans les cuisines du CPM
- ▶ 10 candidats ont validé leur Titre Professionnel cet été 2014, dont 1 en V.A.E.

Agent de Propreté et d'Hygiène :

- ▶ Validation Titre Professionnel de niveau V (équivalent C.A.P.)
- ▶ Durée : 6 mois
- ▶ Mise en situation professionnelle avec la société de nettoyage ELIOR au CPH : 2 semaines
- ▶ 9 candidats se présenteront aux examens en septembre 2014

Assistant de Comptabilité et d'Administration :

- ▶ Validation Titre Professionnel niveau IV (équivalent Bac Professionnel)
- ▶ Durée : 4 mois
- ▶ Etude de cas en gestion de stocks (logiciels de gestion et bureautique)

Le Partenariat... Suite

Au cours de l'année 2014, GEPSA a également mis en place trois forums des métiers, qui ont rassemblé **285 candidats**, dont 60 jeunes.

3 secteurs ont été représentés : métiers de bouche, Bâtiment et Logistique/transport.

FORUM "BÂTIMENT ET TRAVAUX PUBLICS"

20 mars 2014

- ▶ 25 intervenants extérieurs
- ▶ 105 candidats détenus
- ▶ 343 entretiens sur la matinée
- ▶ 58 candidats repérés positivement par les partenaires

FORUM "LOGISTIQUE ENVIRONNEMENT MÉTALLURGIQUE"

5 juin 2014

- ▶ 24 intervenants extérieurs
- ▶ 83 candidats détenus
- ▶ 271 entretiens sur la matinée
- ▶ 51 candidats repérés positivement par les partenaires

3 - LA CONVENTION SPÉCIFIQUE AVEC LES FJT « AMITIÉS SOCIALES »

La convention initialement conclue en 2010 avec les FJT « Amitiés Sociales » a été réactualisée en 2014.

Cet accompagnement conjoint entre les FJT et la Mission Locale a pour but de consolider le parcours d'insertion professionnelle amorcé par le jeune, de stabiliser le logement et au-delà de prévenir la récidive.

La durée d'accompagnement est fixée à 4 mois à l'issue de laquelle un bilan tripartite est pour décider du maintien ou non du jeune au sein de la résidence.

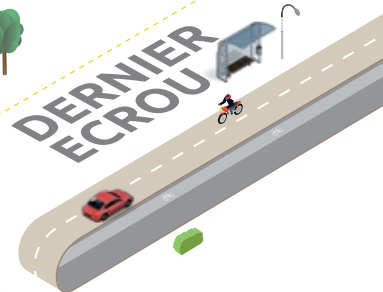
Les FJT se sont engagés à recevoir les jeunes suivis dans le cadre du Dernier Ecou, prioritairement incarcérés à Vezin (il peut y avoir des jeunes suivis par le SPIP milieu ouvert et/ou des femmes incarcérées au centre pénitentiaire de Rennes).

Dès lors, dans la mesure des places disponibles au sein d'une structure et dans la limite d'un jeune maximum par structure (sur les 4 existantes car le FJT Joseph Préville ne fait pas partie des « Amitiés Sociales »), les FJT s'engagent à intégrer ces jeunes après avoir vérifié auprès d'Aurélié Millet leur projet d'insertion durable (formation qualifiante, emploi CDD/CDI).

Pour sa part, la Mission Locale s'engage :

- ▶ à être particulièrement réactive en cas de dysfonctionnement ou de non respect du règlement intérieur par le jeune.
- ▶ à solliciter le Fonds Spécifique Dernier Ecou (FSDE), le cas échéant, pour régler au FJT directement le résiduel du loyer dans l'attente de sa rémunération (salaire, stage).
- ▶ intervenir sur l'avance du dépôt de garantie si le jeune ne peut prétendre au Loca-pass ou, comme ce fût le cas en 2014 pour un jeune, le Loca-pass n'a pas eu le temps d'être mis en place que le jeune avait déjà quitté la structure.

4 jeunes ont bénéficié de cet accompagnement spécifique en 2014.
1 jeune est encore résident et il est toujours en CDI en tant que cuisinier dans un restaurant.



4 - LE SPIP

Le SPIP est associé au dispositif Dernier Ecroû depuis sa mise en place en 2009. Il est aussi un partenaire financier car chaque année, il contribue au maintien du dispositif depuis 2012 en appui du PLIE-Rennes Métropole.

Au niveau du positionnement des jeunes suivis « sous main de justice », le SPIP et la Mission locale conviennent ensemble des caractéristiques et donc de l'identité des bénéficiaires de l'action.

C'est le conseiller de probation (CPIP) du SPIP qui positionne un jeune lors des trois permanences hebdomadaires assurées par Aurélie Milet au centre pénitentiaire de Vezin.

Au centre pénitentiaire des femmes de Rennes, Alexis Duvivier intervient toutes les 5 à 6 semaines avec les mêmes modalités.

On note une baisse inquiétante des positionnements : 7 permanences ont été annulées depuis Septembre 2014. On est donc passé de 3 à 2 permanences hebdomadaires.

Paradoxalement, il y a une hausse des sorties « positives » en Emploi/Formation. Plusieurs raisons peuvent expliquer ce fléchissement :

- le turn-over des conseillers et le temps d'appropriation du dispositif par les nouveaux.
- l'absence (de longue durée) du conseiller de Pôle Emploi
- Une problématique liée à l'obtention de papiers d'identité pour certains jeunes qui induit des retards sur les entrées en formation/emploi, l'impossibilité de s'inscrire à Pôle emploi, voire la suspension de l'accompagnement.

Il convient de trouver des solutions pour endiguer cette baisse et repartir en 2015 sur des chiffres similaires aux exercices précédents.

Parallèlement à cela, il y a une demande de la part du SPIP « milieu ouvert » de développer, à titre expérimental, les accompagnements pour les jeunes suivis dans le cadre d'un SME (Sursis de Mise à l'Epreuve).

On reste dans le cadre prioritaire de la lutte contre la Récidive pour des jeunes qui ont effectué leur peine et qui ont une période probatoire au cours de laquelle ils doivent poursuivre leurs démarches d'insertion professionnelle.



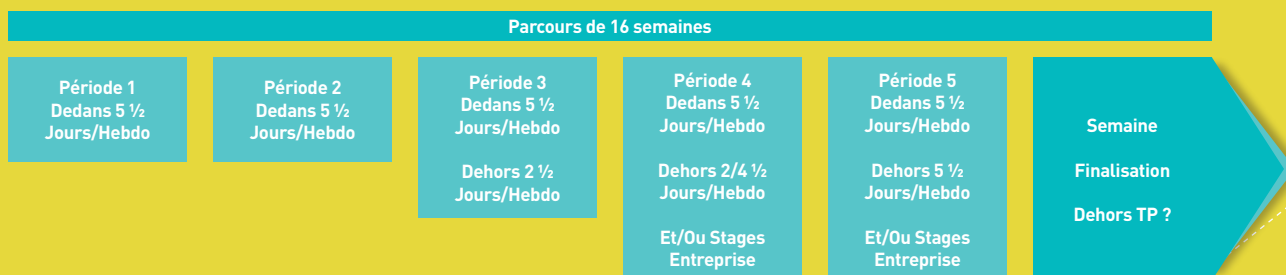
Perspectives 2015 et financements

Poursuite de l'expérimentation avec les jeunes suivis en milieu ouvert (exécution 723-15) et élargissement vers les jeunes suivis toujours par le milieu ouvert mais dans le cadre d'un SME (sursis mis à l'épreuve).

OBJECTIFS 2015 :

► **Projet de mise en place d'un ATE (Action Territoriale Expérimentale) avec le Conseil Régional et le centre de formation PRISME :**

Suite aux rencontres avec le SPIP, le GEPSA et l'Administration Pénitentiaire, PRISME a présenté les contours d'une possible intervention dans le cadre d'une ATE en 2014/2015. Cette action de formation « dedans/dehors » se déroulerait sur une durée de 4 mois maximum avec 5 étapes de parcours. L'idée est de travailler le projet professionnel avec les jeunes suivis dans le cadre du Dernier Ecrou.



► **Financement PLIE :**

Poursuite du financement PLIE jusqu'au 31/12/2015. La nouvelle convention part du second semestre 2014 au 31/12/2015 soit une durée de 18 mois. La programmation pluri-annuelle a été élaborée et l'axe « des jeunes sous main de justice » reste une priorité au niveau de l'accompagnement. La nouvelle programmation devrait être finalisée au cours du second semestre.

Le PLIE accueillera donc des jeunes entre 2014 et 2019 mais dans un cadre précis, défini par le programme opérationnel FSE et le protocole du PLIE. Le public cible restera les jeunes en précarité.

► **Financement SPIP :**

Continuité du financement SPIP en 2015. Il assure défendre la continuité de ce dispositif et espère pouvoir financer en 2014 à la même hauteur que 2013.

► **Financement FIPD/Préfecture Ile-et-Vilaine :**

Les appels à projets 2014 dans le cadre du FIPD ont été validés. Deux priorités ressortent au niveau des jeunes : les jeunes désocialisés ainsi que les jeunes sous main de justice. Un comité local, constitué des services du SPIP, de la PJJ et du Procureur, acte ces orientations.

Sur cette enveloppe, priorité est faite à 75 % aux jeunes issus des quartiers « prioritaires ». Deux axes ressortent de cette programmation : la Tranquillité publique et la lutte contre la récidive.

► **Financement GEPSA**

Attente de réponse pour 2015.

► **Financement CLSPD – Ville de Rennes :**

Dépôt du dossier CLSPD avant le 06/03/2015.



7, rue de la Parcheminerie
BP 30244 - 35102 RENNES Cedex 3
Tél. 02 99 78 00 78 - Fax. 02 99 78 17 67
contact@mlrennes.org

Directeur de la publication : P. Jourdan
Analyses, rédaction : Y-M. Droual (Observatoire)
Conception : agence-autrement.com - 02 99 78 09 09
Crédits photos : Mission locale



PRÉFET DE LA RÉGION DE BRETAGNE

